

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation :

29/03/2024

Date d'affichage de la convocation :

29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2023 LOTISSEMENT PEYRONDUGUET 3

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PHILIP vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	368 079,49 €.
	Réalisé :	179 894,16 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Recettes	Prévus :	368 079,49 €.
	Réalisé :	0,00 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	368 079,49 €.
	Réalisé :	0,00 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Recettes	Prévus :	368 079,49 €.
	Réalisé :	179 185,33 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 179 894,16 €.
Fonctionnement :	+ 179 185,33 €.
Résultat global :	- 708,83 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique au jour, et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 12 avril 2024
Le Maire,
P. BEYRIES.

